

CABINET DU MAIRE LA CONSEILLERE CABV-BR 08-4226



Paris, le

2 1 MAI 2013

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu faire parvenir au Maire de Paris copie du courrier que vous avez adressé au Préfet de Police pour lui faire part de vos observations sur la verbalisation dont font l'objet les masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre de l'exercice de leur activité.

Le Maire de Paris est bien conscient des difficultés de stationnement auxquelles peuvent être confrontés les personnels de santé, et plus largement tous les professionnels. C'est pourquoi, les réflexions engagées pour améliorer leurs déplacements se poursuivent dans le souci de concilier au mieux activité économique et qualité de vie. C'est ainsi que les services travaillent actuellement sur les modifications à apporter au dispositif de stationnement en place afin de mieux l'adapter aux besoins exprimés et à la situation du secteur considéré.

Je souhaitais vous en informer, en vous rappelant que la Ville de Paris a d'ores et déjà créé la carte « Sésame soins à domicile ». Elle permet aux infirmiers et aux masseurs-kinésithérapeutes intervenant à domicile de bénéficier de facilités de stationnement.

En vous assurant que la municipalité parisienne s'efforce de tout mettre en œuvre pour apporter des solutions adaptées aux besoins de stationnement de tous les professionnels, y compris des masseurs-kinésithérapeutes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Caroline DAUDE

Monsieur Frédéric SROUR Président du Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Paris 82-84 boulevard Jourdan 75014 PARIS